

A2F
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 105, Rue de la Basse Ile - 44400 REZE
850 747 429 RCS NANTES

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 JUILLET 2025

- COMPTES ANNUELS
(BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE)

- RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour copie certifiée conforme

La Gérante

Agnès CHAUVEL	Signé par Agnès CHAUVEL Le 02/07/2025 ID: tx_wEk7Pz9kxE8b Signed with Universign
----------------------	---

SARL A2F

Activités des sociétés holding

105 rue de la Basse Ile
44400 REZE

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dep.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	1 133 301		1 133 301	921 985	211 316
ACTIF IMMOBILISE	1 133 301		1 133 301	921 985	211 316
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	56 265		56 265	16 911	39 354
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	192 466		192 466	154 387	38 079
Caisse					
Charges constatées d'avance	86		86		86
ACTIF CIRCULANT	248 816		248 816	171 297	77 519
TOTAL GENERAL ACTIF	1 382 117		1 382 117	1 093 282	288 835
PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)		Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 15 000)		15 000		15 000	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		1 500		1 500	
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		562 551		369 690	192 861
Résultat de l'exercice		201 983		192 861	9 122
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		781 033		579 051	201 982
Dettes					
Provisions					
Emprunts et dettes assimilées		597 861		512 066	85 795
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		3 223		2 166	1 057
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
DETTE		601 084		514 232	86 852
TOTAL GENERAL PASSIF		1 382 117		1 093 282	288 835

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	9 355	13 852	- 4 497	-32,46
Impôts, taxes et versements assimilés	211		211	N/S
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation	9 566	13 852	- 4 286	-30,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 566	-13 852	4 286	30,94

Produits financiers	225 610	221 250	4 360	1,97
Produits exceptionnels				
Charges financières	14 061	14 537	- 476	-3,27
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	201 983	192 861	9 122	4,73
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	225 610	221 250	4 360	1,97
Total des charges	23 627	28 389	- 4 762	-16,77
RESULTAT NET	201 983	192 861	9 122	4,73

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 382 117,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 201 982,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/07/2025 par le dirigeant.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Éléments significatifs de l'exercice

En date du 25 juin 2025, la société SARL A2F a acquis 22 actions de la SARL DYFFAG pour un montant de 211 316 €

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	921 985	211 316		1 133 301
TOTAL	921 985	211 316		1 133 301

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	56 350	56 350	
TOTAL	56 350	56 350	

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1500	10,00	15 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1500	10,00	15 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	597 861	158 564	373 542	65 755
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 223	3 223		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	601 084	161 787	373 542	65 755

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	3 223
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 223

Autres informations

Engagement emprunt – Crédit agricole – 500 K€

- Nantissement parts de société commerciale

Affecté par la SARL A2F pour une valeur globale de 106 400 euros dans les livres de SARL DYFFAG

- Cautionnements solidaires

Madame Agnès Chauvel dans la limite de 50 000 euros (couvrant le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant des intérêts de retard).

Monsieur Florent Desbois dans la limite de 50 000 euros (couvrant le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant des intérêts de retard).

Monsieur François Gibouin dans la limite de 50 000 euros (couvrant le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant des intérêts de retard).

Engagement emprunt – Crédit Mutuel – 421 K€

- Nantissement de compte de titres financiers chez un tiers

Constituant : SARL A2F – 105 rue de la Basse Ile 44400 REZE

Le constituant consent au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pénalités de retard et indemnité conventionnelle, un nantissement sur le bien ou valeur ci-après désigné, dont il déclare être propriétaire :

Achat de 38 actions de la SAS DYFFAG

Cette garantie est consentie à hauteur de 421 000 euros. Elle sera constituée par acte sous-seing privé.

Engagement emprunt – Crédit Mutuel – 214 K€

- Nantissement de compte de titres financiers chez un tiers

Constituant : SARL A2F – 105 rue de la Basse Ile 44400 REZE

Le constituant consent au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pénalités de retard et indemnité conventionnelle, un nantissement sur le bien ou valeur ci-après désigné, dont il déclare être propriétaire :

Achat de 22 actions de la SAS DYFFAG

Cette garantie est consentie à hauteur de 214 000 euros. Elle sera constituée par acte sous-seing privé.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS DYFFAG	212 800	489 985	100	1 132 316	1 132 316	160	0	0	297 379	225 000
SCI CHAUDESGIB	1 000	0	97	970	970	53 421	0	0	(57 453)	0

A2F
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 105 rue de la Basse Ile - 44400 REZE
850 747 429 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 JUILLET 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 201 982,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 201 982,76 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur 562 550,56 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 764 533,32 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 764 533,32 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 juillet 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Agnès CHAUVEL	Signé par Agnès CHAUVEL Le 02/07/2025 ID: tx_wEk7Pz9kxE8b Signed with Universign
----------------------	---